

Interop : l'abandon de la télécopie est confirmé pour septembre 2012

Après un démarrage réussi, la montée en charge du portail Interop s'effectue normalement. La plupart des établissements de crédit utilisaient Interop à la fin juin 2012, et les commandes de numéraire par télécopie ne seront plus acceptées après septembre.

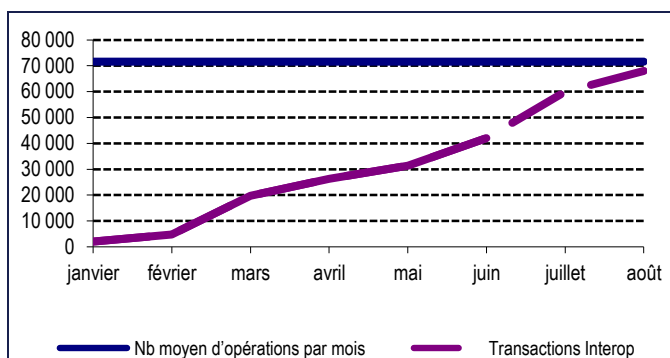
En service depuis novembre 2011, le portail Interop traitait fin juin plus de 2 000 transactions par jour pour les établissements de crédit, soit plus de 70 % de leurs opérations de numéraire aux guichets de la Banque de France. Et les établissements qui ne l'utilisaient pas encore se préparaient à le faire en juillet ou en août, dernière étape du plan de montée en charge défini par le groupe de coordination réuni, sous l'égide du CFONB, pour piloter, avec la participation de l'OCBF et de Fedesfi, la mise en place du portail.

Le déploiement d'Interop avance ainsi selon les jalons prévus. Dans un premier temps, la phase pilote a réuni cinq réseaux bancaires et trois sociétés de transport de fonds pour leurs opérations avec sept caisses de la Banque de France réparties sur le territoire. Elle a permis, sans incident notable, de corriger certaines fonctionnalités de l'interface et de prendre en compte plusieurs propositions d'évolution. Elle a également permis de valider la préparation des opérateurs participants, leurs mesures d'organisation et leurs développements spécifiques éventuels, et de roder leurs procédures, en particulier au sein des centres forts des sociétés de transport de fonds et dans la réalisation des opérations aux guichets de la Banque de France.

La plupart des centres forts ont déjà migré

Au 2 janvier 2012, Interop était ouvert à l'ensemble des établissements de crédit et de leurs prestataires, sur la totalité des caisses de la Banque de France — son ouverture aux agences de l'Idom interviendra à partir de novembre 2012 (La Réunion sera pilote, avant extension aux autres caisses en janvier 2013).

Depuis le 2 janvier, la montée en charge s'effectue au fil, d'une part, de la migration des centres forts des transporteurs de fonds et, d'autre part, de l'enregistrement sur le portail des établissements de crédit. À début juillet, les quatre principales sociétés de transport de fonds avaient fait migrer la quasi-totalité de leurs centres forts et utilisaient Interop pour annoncer les remises de leurs clients, désormais identifiées par des codes à barres lus aux guichets de la Banque. Pour les sociétés régionales, la migration des centres forts était planifiée sur les semaines de juillet.



Évolution du nombre d'opérations des établissements de crédit enregistrées sur Interop

La communication vers les établissements de crédit

Environ 98 % des billets versés à la Banque de France, et 99 % des billets retirés, le sont pour le compte des principaux réseaux de la banque de détail en France, tous représentés dans le groupe de coordination mis en place en 2009 avec le CFONB pour préparer le passage à Interop : BNP Paribas, Banques Populaires et Caisses d'Épargne, Crédit Agricole et LCL, Crédit Mutuel, HSBC France, La Banque Postale, Société Générale et Crédit du Nord.

Mais une soixantaine d'autres établissements, n'appartenant à aucun de ces groupes bancaires, effectuent également des opérations de numéraire à la Banque de France et doivent avoir adopté l'usage d'Interop au plus tard pour le mois de septembre 2012. L'OCBF (Office de coordination bancaire et financière), qui réunit de nombreux adhérents parmi eux, participe au groupe de coordination et leur a diffusé de l'information. Pour sa part, la Banque de France a écrit le 25 octobre 2011 au CFONB (ainsi qu'à l'OCBF et à Fedesfi, l'association professionnelle des transporteurs de fonds) pour préciser les caractéristiques d'Interop et informer la profession du calendrier au terme duquel l'utilisation du portail se sera substituée à celle des bordereaux sur papier.

La Banque de France a ensuite directement communiqué ces informations, en janvier 2012, à chacun des 63 établissements de crédit non représentés au sein du groupe de coordination. Cinq mois plus tard, la moitié d'entre eux utilisaient déjà Interop ou s'étaient mis en situation de le faire, et les autres s'y préparaient avec le support de l'équipe Interop Assistance.

Le rythme de montée en charge des établissements de crédit est, sans surprise, plus hétérogène, mais à fin juin plus de 65 % de leurs « correspondants » (entités identifiées dans Interop comme unités actives dans les opérations de numéraire) utilisaient Interop. La proportion attendue à fin juillet est de 80 % et atteindra 90 % à la fin août.

La Banque de France apporte un concours actif aux établissements dans leurs démarches de préparation, qu'il s'agisse de leur enregistrement dans le référentiel Interop ou d'assistance technique en cas de difficultés de connexion. Elle est également en mesure de leur fournir des certificats d'authentification et de signature conformes aux exigences de sécurité du portail.

À fin juin, seul un petit nombre d'établissements de crédit, qui pour la plupart n'effectuent qu'occasionnellement des opérations de numéraire, n'avaient pas encore engagé les démarches nécessaires à l'utilisation d'Interop. La Banque de France a pris des contacts avec chacun d'eux. Les mois d'été seront ainsi consacrés au règlement de situations particulières et à la finalisation des derniers raccordements. Après septembre 2012, en effet, il ne leur sera plus possible d'utiliser la télécopie pour les commandes de numéraire, sauf exceptionnellement comme moyen de secours. Seules les opérations non encore traitées via Interop continueront de recourir au support du papier, en attendant la mise en service, programmée pour avril 2013, de la version 2 du portail.

La version 2.0 d'Interop programmée pour avril 2013

La version d'Interop entrée en service en novembre 2011 ne couvre que les opérations de numéraire les plus courantes : versements et prélèvements de billets et de pièces.

Les premiers développements ont commencé pour mettre au point une version étendue, dont les services couvriront beaucoup plus complètement l'éventail des opérations effectuées aux guichets des caisses de la Banque de France. Les spécifications seront précisées par les travaux d'un groupe technique adossé au groupe de coordination Interop, mais la Banque de France a déjà prévu d'intégrer dans cette version 2.0 les services suivants :

- remise de billets mutilés, maculés ou présumés faux, et suivi des résultats de l'expertise,
- avis de différence sur versements,
- annonce de remise ou commande transfrontière (auprès d'une autre banque centrale nationale de l'Eurosystème),
- demande d'annulation d'une transaction, en particulier d'une commande déjà signée
- commande en situation dégradée (hors télécopie).

Pour aller plus loin

- [les pages consacrées à Interop](#) sur le site Internet de la Banque de France
- l'adresse de contact : interop_assistance@banque-france.fr